

DIS-MOI

En faveur d'une nouvelle convention des droits des personnes âgées

L'ONG DIS-MOI, en collaboration avec le Macoss, remettra sous peu les propositions de sa Commission des droits des personnes âgées au gouvernement, qui se chargera ensuite de les transmettre à l'Organisation des Nations unies (ONU). Le document, comme des centaines d'autres à travers le monde, servira à la rédaction d'une convention internationale sur les droits des personnes âgées. Le jeudi 13 février 2020, DIS-MOI avait invité ses associations à formuler leurs propositions.

PRADEEP K. DABY
pdaby@defimedia.info

« DIS-MOI souhaite que, comme en 2019, Maurice réaffirme sa position on ne peut plus claire à la prochaine session du GTCNL (Groupe de travail à la composition non-limitée sur le vieillissement), à l'ONU en avril prochain : être fermement en faveur d'une nouvelle convention des droits des personnes âgées », explique Vijay Naraidoo, président de la Commission des personnes âgées de DIS-MOI.

Cette nouvelle convention souhaite combler les lacunes qui existent dans le document de Madrid et prendre en ligne de compte les nouveaux défis, contraintes et formes de discriminations auxquelles font face les 'seniors'.

Les propositions, comme partout ailleurs, émanent de plusieurs sources en fonction de leurs engagements en faveur des droits des personnes âgées. À Maurice, les deux entités les plus actives sont le Senior Citizens Council (SCC), qui dépend du ministère de la Sécurité sociale, et l'ONG DIS-MOI, membre du Macoss. C'est à ce titre qu'elles

ont été appelées à formuler les propositions citées plus haut et destinées à la rédaction d'un document d'ici à 2023.

PROPOSITIONS

La séance de travail du jeudi 13 février 2020 aura permis de remplir cet objectif à partir de la constitution de trois groupes de travail, chacun chargé de formuler ses propositions pour être compilées par DIS-MOI avant d'être transmises au ministère de la Sécurité sociale. Les avant-propos de Vijay Naraidoo, Suraj Ray, président du Macoss, et Hans Seeboruth, ont tous été axés sur la nécessité d'envisager le mieux-vivre des personnes âgées à l'aune des développements dans tous les secteurs d'activités, comme celui des nouvelles formes de télécommunications qui peuvent être un outil d'une grande importance pour peu qu'elles soient maîtrisées. « La convention doit surtout tenir en ligne de compte le vieillissement programmé de la population, dont l'impact sera ressenti sur tous les secteurs d'activités », a fait observer Vijay Naraidoo, compte tenu également que le vieillissement longtemps considéré comme un obstacle au développement est aujourd'hui perçu comme un levier de croissance.

Mais, au final, il a échoué aux membres des ONG présentes de faire ressortir les défis et obstacles indispensables à cibler pour que les droits fondamentaux des personnes âgées fassent partie intégrante de tout projet de développement. Que ce soit dans les entreprises, où les 'seniors' sont exclus des promotions, dans les rues où les trottoirs sont inadaptés, ou même dans nos institutions tertiaires, où la problématique du vieillissement est absente, tout indique une forme de discrimination qui fait des personnes âgées des individus 'invisibles'.

Pour certains membres, une des clés à la reconnaissance



Des propositions sont attendues.

des droits des seniors passe [par l'élargissement des débats aux jeunes. « Le dialogue intergénérationnel est un pont qui permet de transmettre les valeurs que portent les personnes âgées et qui manquent à notre société », fait observer un intervenant, avant d'assener : « Les jeunes d'aujourd'hui sont après tout des futurs seniors. »

RÉCUPÉRATION POLITICIENNE

Aux yeux d'une autre intervenante, Félicité Rose, la question de la reconnaissance des droits des personnes âgées doit, d'une part, impérativement échapper à la récupération politicienne et, d'autre part, fédérer toutes les bonnes consciences. « Il faut faire pression sur les législateurs afin que la nouvelle convention devienne force de loi à Maurice », fait-elle valoir.

Mais, les ONG ont la possibilité de produire des contre-rapports (Shadow Reports) afin d'alerter l'opinion internationale sur les retards trop conséquents des gouvernements à mettre en œuvre le contenu de la convention.

Organisation sous la tutelle du ministère de la Sécurité sociale, le SCC se voit très sollicité afin de faire le pont entre l'État et les ONG. A ce titre, Suzelle Baptiste interpelle directement le SCC afin que le mémorandum qui sera rédigé à la suite de cet atelier de travail soit pris en compte par le gouvernement, avant d'être relayé par la représentation permanente mauricienne à l'ONU.

Pour l'avocate Risha Hulman, de la National Women Rights Commission, la convention doit faire l'objet d'une synergie entre l'État, les ONG et la société civile afin de créer les conditions favorables à sa mise en œuvre à Maurice.

Toutefois, auparavant, dans son exposé, Vijay Naraidoo s'était déjà appesanti sur le sens des conventions : « Les conventions des Nations unies sont juridiquement contraignantes de sorte que les États membres qui les ratifient s'engagent à respecter leur contenu et présenter des rapports réguliers à un comité d'experts indépendants (...) »



Suzelle Baptiste.



Risha Hulman.

Personnes âgées : autonomie, indépendance et droits

Depuis décembre 2018 et janvier 2019, les organisations membres du réseau Global Alliance for the Rights of Older People ont interrogé environ 1 063 personnes (571 femmes et 488 hommes) dans 10 pays pour connaître leur opinion sur les aspects essentiels du droit des personnes âgées à l'autonomie et à l'indépendance. L'île Maurice a fait partie des pays où cet exercice a eu lieu. Les constatations principales en sont ressorties.

● Les personnes âgées attachent beaucoup d'importance à différents aspects de leur autonomie et de leur indépendance, par

exemple choisir où et avec qui vivre, ainsi que les services de soins et d'assistance. Leur dignité, leur estime de soi et le respect que leur accordent les autres en dépendent beaucoup.

- Pourtant, un grand pourcentage de femmes et d'hommes âgés déclarent bénéficier actuellement de très peu, voire d'aucune autonomie ni d'indépendance.
- Les personnes âgées veulent que leur gouvernement ou les Nations unies reconnaissent officiellement différents aspects de leur droit à l'autonomie et à

l'indépendance. Cela leur permettrait, à leurs yeux, de se sentir plus dignes et d'améliorer l'accès aux services.

- Même si certains participants ne connaissent pas tous les aspects de l'autonomie et de l'indépendance, la grande majorité estime que ce sont des points importants devant être reconnus comme leurs droits.
- Les femmes et hommes âgés de toutes les catégories d'âge et de situation de handicap attachent de l'importance à divers aspects de leur autonomie et de leur indépendance, ainsi qu'à la reconnaissance officielle de ces droits.